CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021
COMPTE-RENDU

Date de convocation : 21/05/2021

Le mardi 25 mai 2021, à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Pierre Reignier, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

Présents :
Daniel BALBO, Jean-Paul BERTHOD, Emmanuel BOUVIER, Etienne DENIGER, Jennifer DOMINGUES, David DUBOSSON, Marlène GREVAT, Thomas JACQUET, Christelle MEINDER, Delphine POLLIER, Florence HERITIER DAVIET, Adeline MULOT, Pascal PETRINI, Julie ROUPIOZ

Absents excusés :
Geoffrey PROUILLET (donne pouvoir à Christelle MEINDER)
Marlène GREVAT (donne pouvoir à Florence HERITIER DAVIET)

Secrétaire :
Thomas JACQUET

L'ordre du jour du Conseil est le suivant :

- Voirie – Route de Chessy et Chemin des Vignes : demande de subvention au titre du CDAS
- Voirie – Zones 30 Chessy et Balmettes : demande de subvention au titre des amendes de police
- Budget : virement de crédits sur chapitre 67
- APE : versement d'une subvention
- UDC-AFN : versement d'une subvention
- Association La Grive : versement d'une subvention
- Epicerie Jeanne BURDIN : convention de partenariat

Monsieur le Maire propose l'ajout du point suivant approuvé à l'unanimité :

- Voirie – Fourniture de matériaux aménagement zones 30

VOIRIE – Renforcement Route de Chessy et refonte Chemin des Vignes - Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CDAS)

Le Maire présente aux conseillers les projets de renforcement de la Route de Chessy et la refonte du Chemin des Vignes aux fins d'assurer pleinement la sécurité aux usagers de ces voies, selon le descriptif suivant :

Nature et montant des travaux :
Renforcement accotement et purge sous voirie Route de Chessy : 11 636.40 € HT.
Elargissement route de Chessy et refonte Chemin des Vignes : 37 030.00 € H.T.
Soit un total de 48 666.40 € H.T.

Date envisagée de démarrage des travaux : début juin 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- APPROUVE le projet de renforcement de la Route de Chessy et la refonte du Chemin des Vignes, d'un montant prévisionnel de **48 666.40 € H.T.**,

- SOLLICITE une subvention d'un montant de **38 933.12 €** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS),

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et signer tout document s'y rapportant.

VOIRIE – Aménagement zones 30 - Hameau de Chessy et des Balmettes - Demande de financement au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal conseillers les projets d'aménagement de zones 30, sur les hameaux de Chessy et des Balmettes, pouvant donner droit à l'attribution d'une aide financière au titre des amendes de police.

Il propose d'en faire la demande auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement est le suivant :

Aménagement zones 30 – Hameaux de Chessy et des Balmettes

Matériaux, panneaux, coussins berlinois	***10 250.86 €***
Amendes de police Conseil Départemental (30%)	***3 075.26 €***
Autofinancement commune (70%)	***7 175.60 €***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE A L'UNANIMITE le programme de travaux d'aménagement de zones 30 sur les hameaux de Chessy et des Balmettes dont le montant s'élève à **10 250.86 € HT**.

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre des amendes de police.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – Virement de crédits au chapitre 67

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire, aucun crédit n'étant affecté au chapitre 67 pour permettre l'encaissement d'un avoir sur la location de la citerne de gaz de la salle Pierre Reignier.
M. le Maire propose la modification suivante :

Section d'investissement	Dépenses
022 –Dépenses imprévues	- 100.00 €
673 – Titres annulés exercice antérieur	+ 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE, A L'UNANIMITE** les modifications ci-dessus.

M. Thomas JACQUET, trésorier de l'APE, sort de la salle et ne prend pas part ni au débat, ni au vote du point suivant

BUDGET PRINCIPAL - Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Elèves a formulé une demande de subvention afin de pouvoir payer les dépenses liées aux sorties à la piscine.

Le montant de l'aide sollicité s'élève à 2 116.00 €, correspondant aux frais d'entrée, de maître-nageur et de transport.

M. le Maire indique que les crédits budgétaires sont suffisants et propose donc de donner droit à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

- DECIDE d'accorder une subvention de 2 116.00 € à l'Association des Parents d'Elèves.

- AUTORISE le maire à signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

BUDGET PRINCIPAL - Attribution d'une subvention à l'Association UDC-AFN section du Chéran

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association UDC-AFN section du Chéran a formulé une demande de subvention.

Le montant de l'aide sollicité s'élève à 150.00 €.

Au vu du dossier présenté par l'Association et des ressources de la commune, M. le Maire indique que les crédits budgétaires sont suffisants et propose d'allouer la somme de 100.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

- DECIDE d'accorder une subvention de 100.00 € à l'Association UDC-AFN section du Chéran.

BUDGET PRINCIPAL - Attribution d'une subvention à l'Association La Grive

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association La Grive a formulé une demande de subvention.

Au vu du dossier présenté par l'Association et des ressources de la commune, M. le Maire indique que les crédits budgétaires sont suffisants et propose d'allouer la somme de 100.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

- DECIDE d'accorder une subvention de 100.00 € à l'Association La Grive.

- AUTORISE le maire à signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

EPICERIE JEANNE BURDIN-Convention de participation avec le CCAS de RUMILLY

Monsieur le Maire rappelle la convention définissant les relations de partenariat entre le CCAS de RUMILLY et la commune de MÛRES.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour l'année 2021, pour un montant de 403.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, **A L'UNANIMITE**,

- **ADOPTE** le renouvellement de la convention de partenariat avec le **CCAS de RUMILLY** pour l'année **2021** pour un montant de **403,00 €.**

- AUTORISE le maire à signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

VOIRIE – Fourniture de matériaux aménagement zones 30

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise VACHOUX pour la fourniture des matériaux nécessaires pour l'aménagement des zones 30 sur les hameaux de Chessy et des Balmettes.

Ce devis s'élève à 5 292.16 € HT et 6 350.59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture de matériaux nécessaires pour l'aménagement des zones 30 sur les hameaux de Chessy et des Balmettes, à l'entreprise VACHOUX pour un montant de 5 292.16 € HT et 6 350.59 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

David DUBOSSON
Maire